

Introduction

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire suit une évolution nationale de 10 % par an.

Si ces chiffres sont à saluer, il reste des marges de progrès à réaliser notamment pour permettre la réussite des parcours jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice se mobilisent pour contribuer à cet enjeu majeur et accompagner tous les personnels dans la construction des parcours personnalisés et des dispositifs de scolarisation et d'accompagnement.

Un nouveau projet de région académique définit les axes prioritaires afin d'amplifier encore les moyens et les efforts au service des parcours scolaires et d'apprentissage, avec l'objectif d'en mesurer parallèlement le niveau de qualité et d'efficacité.

Cette nouvelle lettre d'information a vocation à présenter les dispositifs en cours de déploiement, les évolutions liées à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et les accompagnements proposés au sein de la région académique. De plus, la nouvelle édition du guide qui constitue le "vademeccum pour l'École inclusive" sera très prochainement mise à la disposition de tous les personnels de l'Éducation nationale des académies d'Aix-Marseille et de Nice.



Cliquez sur l'image pour accéder au vademeccum scolariser les élèves à besoins éducatifs particuliers, version mise à jour et augmentée :

- ◆ Élèves à haut potentiel
- ◆ Pôle PR TSA
- ◆ Cappei formation
- ◆ Cappei certification...

Projet 2021-2024

Offrir des modes de scolarisation diversifiés et nombreux



- ◆ Garantir la réussite et la qualité des parcours des élèves en situation de handicap
- ◆ Poursuivre les transformations structurelles au sein des systèmes éducatif et médico-social : proposer des solutions diversifiées de scolarisation
- ◆ Réorienter les parcours des enfants malades et des élèves sourds
- ◆ S'assurer de la continuité des parcours des élèves en rupture
- ◆ Rendre accessible les formations professionnelles



Construire un appui effectif aux familles pour les soutenir



- ◆ Structurer les services pour l'École inclusive
- ◆ Développer l'accompagnement au sein des établissements
- ◆ Simplifier les démarches

Développer les pratiques inclusives et offrir une meilleure formation pour tous les personnels



- ◆ Développer les modules de formation aux pratiques inclusives au sein de la formation initiale
- ◆ Construire une offre modulaire de formation
- ◆ Structurer le plan de formation des AESH
- ◆ Développer des parcours en auto-formation
- ◆ Etoffer l'accès à la certification spécialisée



Cliquez sur l'image pour accéder au document sur le Pôle inclusif d'accompagnement localisé : 4 pages de ressources et d'aide au pilotage d'un PIAL.

Les Pial

Données – rentrée 2021

313 Pial
3673 établissements publics et privés
100 % des établissements publics

Accompagnement des équipes

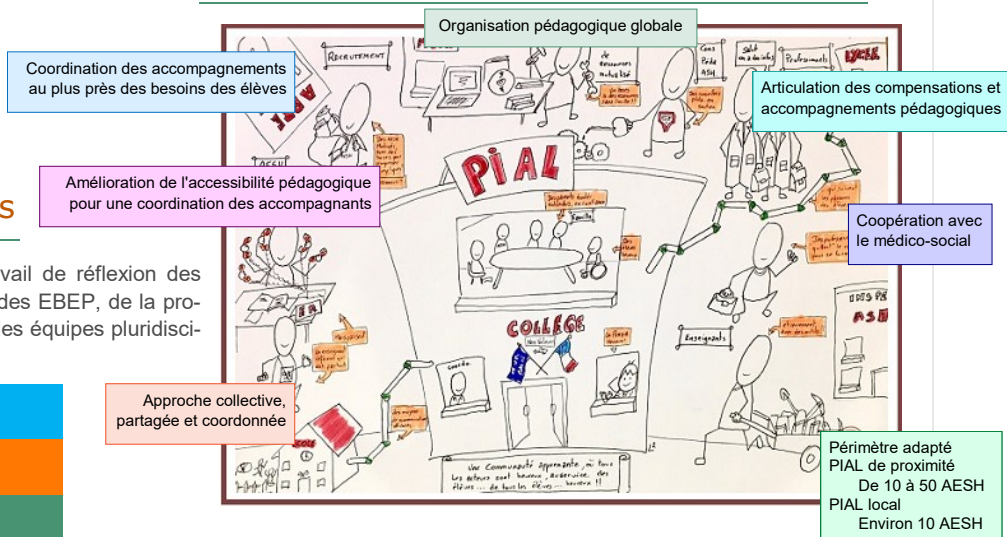
Le déploiement des Pial s'accompagne d'un travail de réflexion des équipes pédagogiques autour de la scolarisation des EBEP, de la professionnalisation des AESH et de la coopération des équipes pluridisciplinaires.

Accompagnement et formation

Démarche d'amélioration continue

Mise à disposition d'outils de communication

Enjeux des Pial



Tout au long de l'année, les pilotes ont la possibilité de solliciter un accompagnement de la Miraep. Les équipes peuvent s'inscrire dans la démarche d'accompagnement continue. Les AESH se professionnalisent et bénéficient de nombreuses actions de formations continues. Le Vademecum « scolariser les EBEP », propose des éléments de structuration des informations.

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10730357/fr/scolariser-les-eleves-a-besoins-educatifs-particuliers



Le Livret de parcours inclusif

Le LPI, un projet national

En 2018-2019, dans le cadre de la concertation nationale « Ensemble pour l'École inclusive » émerge la nécessité de disposer d'un outil de suivi des adaptations et des aménagements pour le parcours des élèves rencontrant des difficultés passagères ou durables, voire un trouble ou un handicap.

Développé par la CNSA et co-piloté avec l'Éducation nationale, la création d'un livret de parcours inclusif numérique a vu le jour. Le LPI est une aide dématérialisée à la mise en place des pratiques de l'École inclusive.

Ce livret accompagne la mise en place précoce des adaptations et aménagements. Il facilite la formalisation des différents plans et projets. Il permet d'organiser le recours à divers aménagements et aides : programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), plan d'accompagnement personnalisé (PAP), mise en œuvre de projet personnalisé de scolarisation (MOPPS), guide d'évaluation scolaire 1ère demande (GEVA-Sco), en étroite association avec les familles. Le LPI encourage une réflexion collégiale des besoins éducatifs particuliers des élèves au sein de l'équipe enseignante.

Le LPI, se préparer à son utilisation

Par son ergonomie, le LPI permet de saisir aisément les aménagements des PAI, MEO-PPS, PPRE, PAP. Expérimenté dans l'académie d'Aix-Marseille depuis septembre 2021, il est généralisé nationalement à partir de janvier 2022.

Dès à présent, vous pouvez consulter le site <https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>



Une offre de formation enrichie et diversifiée

Une offre de formation diversifiée

Pour répondre à la diversité des besoins, un panel de formations élargi est offert : initiation, approfondissement, en développement de compétences ou professionnalisation. Certains modules de formation sont ainsi proposés en candidature individuelle, collective -établissement et réseau- et en candidature désignée.

Formations de formateurs et personnes ressources

- Formateurs académiques
- Professeurs ressources
- Référents d'établissement inclusif
- Relais Pafip
- Coordonnateurs Ulis

Modules d'initiation et de perfectionnement

- Sensibilisation aux pratiques inclusives
- Adaptations pédagogiques et pratiques inclusives
- Des troubles aux répercussions sur les apprentissages

Cappei

- Formation professionnelle spécialisée
- Accompagnement candidats libres
- Accompagnement VAEP

Troubles...

- du comportement
- du spectre autistique
- du langage et des apprentissages

Elèves à haut potentiel

Webinaires et colloques

- Refus scolaire
- Neurosciences

Accompagnement modulaire des établissements et des réseaux

- Pial
- AESH
- Ulis
- Qualinclus

La préparation à la certification du CAPPEI est étoffée avec deux nouveaux modules de formation :

Accompagnement dans l'élaboration du livret 2 de la VAEP

Accompagnement à la certification dans le cadre d'une préparation en tant que candidat libre

Des modules de formation sont également ouverts aux personnels d'encadrement :

Modules inter-catégoriels visant à développer les compétences de personnes ressources pour l'éducation inclusive

Webinaire à destination de l'ensemble des chefs d'établissements autour des enjeux de l'Ecole inclusive.

Une offre de formation modulaire

Pour répondre de manière souple et personnalisée aux besoins spécifiques identifiés au sein d'un établissement ou d'un réseau d'établissements, un accompagnement modulaire peut être sollicité tout au long de l'année.

Ateliers d'approfondissement et d'accompagnement viennent compléter les temps de formations : ils permettent de répondre de manière spécifique à des besoins identifiés au cours d'une formation ou à une volonté d'approfondir des connaissances et des pratiques professionnelles.

Cappei - Validation des acquis de l'expérience professionnelle

Le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, (CAPPEI), commun aux enseignants du premier et du second degré, public et privé est destiné à attester de la qualification professionnelle des enseignants pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dès 2022, le Cappei est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle

Texte de référence : décret 2017-169 modifié par le décret 2020-1634
Circulaire du 12-2-2021 : Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive. Le dossier de recevabilité est présenté en annexes VII et VIII.

Conditions

Expérience :

5 ans d'enseignement dont 3 ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Etapes

Dépôt d'un premier livret : assure la recevabilité du candidat

Proposition d'accompagnement à l'élaboration du livret 2, par un tuteur, par les circonscriptions ASH et par la MIRAEP

Présentation du dossier de validation, le livret 2, suivi d'un entretien avec un jury

Pôle de région académique de « professeurs ressources » des troubles du spectre autistique

Pour satisfaire aux ambitions de la stratégie nationale pour l'autisme et répondre à un de ses engagements, rattraper notre retard en matière de scolarisation, le pôle de « professeurs ressources » autisme se déploie en région académique Provence Alpes Côte d'Azur.

Amplifier l'accès des enfants avec autisme à l'école
Personnaliser les parcours
Former les professionnels



Ce dispositif se propose de veiller au suivi, à la coordination et à l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes avec autisme dans le respect des principes de l'École inclusive et de la coopération avec le médico-social.

Le pôle PR TSA

Six enseignants spécialisés assurent le maillage du territoire de région académique de la maternelle à l'université.

Accompagnement—modalités

Observer, évaluer, analyser les besoins, dispenser des conseils pédagogiques et mettre en place des outils spécifiques ... autant de modalités d'accompagnement à décliner selon les demandes.

Formation

Les « professeurs ressources » autisme participent au développement des pratiques inclusives par la diffusion de ressources et d'outils et proposent des actions de formation en réponse aux besoins spécifiques du terrain.

Les PR TSA selon les secteurs

04	Sylvie VIALLY ce.miraep.pra2@ac-aix-marseille.fr
05	Dominique RUER ce.miraep.pra1@ac-aix-marseille.fr
06	Anaïs MULLER ressources.ash.autisme@ac-nice.fr
13 Marseille	Isabelle THUILLIER isabelle-franco.thuillier@ac-aix-marseille.fr
13 ASH-Est	Sylvie VIALLY ce.miraep.pra2@ac-aix-marseille.fr
13 ASH-Ouest	Dominique RUER ce.miraep.pra1@ac-aix-marseille.fr
84	Grégory KLUGHERTZ prtsa-84@ac-aix-marseille.fr
83	Lucienne TESTANIERE Lucienne.testaniere@ac-nice.fr



ce.pafip@ac-aix-marseille.fr
06 14 10 78 52

Renforcer l'accès à la qualification et accéder au premier emploi par l'apprentissage

La plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP), créée au sein de l'académie d'Aix-Marseille en septembre 2018, est aussi une passerelle vers l'emploi par alternance. L'accès au premier emploi pour les jeunes en situation de handicap est une préoccupation majeure. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, rend accessible l'alternance aux personnes en situation de handicap.

La PAFIP accompagne les collégiens et lycéens en situation de handicap dans leur recherche d'accès à la qualification et à l'emploi par alternance et soutient ainsi la rencontre entre l'élève et l'entreprise. Elle facilite la coordination entre l'ensemble des acteurs et sécurise le parcours en formation et en entreprise.



L'alternance favorise l'apprentissage d'un métier

Construction d'un parcours personnalisé adapté au handicap :

- ⇒ Mise en place des aménagements nécessaires
- ⇒ Montée progressive en compétences et en qualification
- ⇒ Tremplin vers l'employabilité.

La PAFIP facilite l'alternance :

- ⇒ Plan « France Relance », mesures financières
- ⇒ Journée nationale « alternance par duoday »
- ⇒ Prépa-apprentissage
- ⇒ Convention Atouts pour tous
- ⇒ CDD tremplin avec les entreprises adaptées
- ⇒ Collaboration avec la DREETS Paca et les deux fonds collecteurs pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

En 2020-2021, la PAFIP a accompagné 3 jeunes en situation de handicap vers un parcours formatif en apprentissage « sur mesure » par le biais d'une formation interentreprises d'adaptation aux métiers (FIAM). Ces jeunes bénéficient d'un contrat de professionnalisation et sont formés au plus près des besoins réels de leur entreprise pour devenir opérateur/conducteur en milieu industriel.